



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 002 -2021

**ARRETE portant RESTRICTION de la circulation
Sur la route de Guémy (branchement Enedis avec
traversée de chaussée et terre)
Du 26 avril au 7 mai 2021**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,

Vu la demande de l'entreprise SADE située à Grande-Synthe, représentée par Mme Marie BOGAERT, en date du 24 avril 2021,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux repris en objet,

ARRETE

Article 1 : A compter du 26 avril, et jusqu'au 7 mai 2021, des travaux auront lieu sur la route de Guémy. Les travaux prévus consistent à faire des branchements électriques pour Enedis avec traversée de chaussée et de terre.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise. Les restrictions seront: limitation de la vitesse à 30km/h, interdiction de stationnement et interdiction de dépassement.

Article 3 : Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, Monsieur le responsable de l'entreprise Sade Grande-Synthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 24 avril 2021

Aurélien DOMMANGET,
Maire

